

Règlement de l'action « Tickets à gratter » se déroulant du 17 avril au 14 mai 2023 et gérée par l'ADL Houffalize-La Roche
--

ARTICLE 1. ASSOCIATION EDITRICE

L'Agence de Développement Local Houffalize-La Roche organise dans les commerces participants, un jeu-concours en soutien aux achats locaux. L'organisateur coordonne l'organisation de l'action et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement.

ARTICLE 2. DUREE DE L'ACTION

L'organisateur organise une action de type ticket de grattage avec obligation d'achat. La durée de l'action est fixée du 17 avril au 14 mai 2023 inclus ou jusqu'à épuisement de stock. L'association organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger la période de l'action si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. L'association garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement de l'action, et de préserver, dans la limite de ses moyens, une stricte égalité des chances entre tous les participants.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ACTION

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Belgique, comme à l'étranger. Le personnel de l'ADL Houffalize-La Roche ne peut pas participer au jeu. Les commerçants diffusant les tickets à gratter à leur clientèle ne peuvent pas participer à titre individuel.

Les tickets de grattage sont délivrés, sous conditions d'achat, à toutes personnes majeures dans la limite d'un ticket par achat, au sein des commerces participants à l'opération. Il s'agit d'un jeu en instants gagnants, avec obligation d'achat, à l'aide d'un ticket à gratter remis avec le ticket de caisse au sein des points de vente participants.

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans aucune réserve.

ARTICLE 4. PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Pour participer, le client reçoit pour un minimum d'achat de 10€, un ticket à gratter. Le client gratte son ticket pour découvrir s'il a perdu ou gagné. Le ticket indiquera immédiatement, après grattage de la zone, si le joueur a gagné. Il existe 3 niveaux quand le joueur gagne.

Niveau 1 : le ticket gagnant indique la somme de 20 €

Niveau 2 : le ticket gagnant indique la somme de 50 €

Niveau 3 : le ticket gagnant indique la somme de 100 €

Chaque gagnant devra impérativement échanger son ticket gagnant auprès de l'ADL Houffalize-La Roche, en contactant l'ADL par téléphone au 061/28.00.65 ou par mail à l'adresse info@adlhlr.be.

Les tickets gagnants seront à échanger contre des chèques commerces valables 1 an dans les commerces les acceptants. La liste de ces commerces est disponible sur le site www.adlhlr.be.

ARTICLE 5. DOTATION, VALEUR ET NATURE DES LOTS

Tous les lots seront remis en instant gagnants. Ces lots seront dans les bureaux de l'ADL Houffalize-La Roche, sur remise du ticket gagnant, avant la date butoir du 30/08/2022. La grille des lots et la valeur de chaque lot est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Liste des lots : soit en tout 66 lots

60 cartes à gratter niveau 1

20 €

4 cartes à gratter niveau 2

50 €

2 cartes à gratter niveau 3

100€

L'association éditrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et du fait de leur utilisation. Pour l'ensemble des lots, l'association éditrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots équivalents, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés. Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre à la société organisatrice et à ses prestataires.

ARTICLE 6. OBLIGATION D'ACHAT

La participation à l'action est soumise à obligation d'achat pour une valeur minimale de 10€.

La participation des commerçants est sans aucune obligation ni contrepartie financière.

ARTICLE 7. LIMITES DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Cette action et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit belge. L'association organisatrice ADL Houffalize-La Roche ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier, écourter, rallonger ou annuler le présent jeu et/ou à modifier le présent règlement.